# LE MAGAZINE
## DE SOORTS-HOSSEGOR

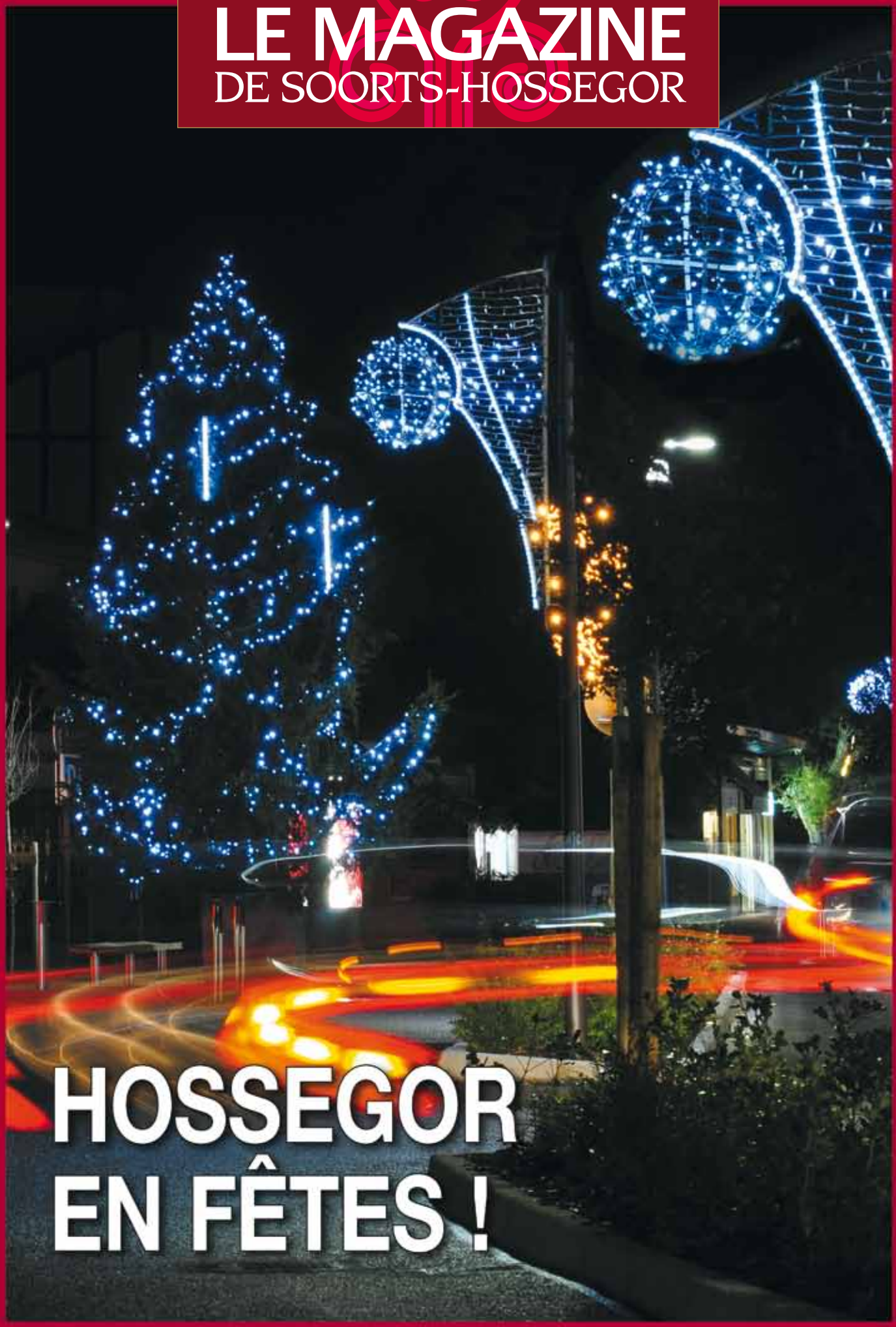

# HOSSEGOR EN FÊTES !

MAGAZINE DE SOORTS-HOSSEGOR | N°94 | DÉCEMBRE 2013 • JANVIER 2014

# LE MAGAZINE DE SOORTS-HOSSEGOR

Sommaire

04

## Infos mairie
• Comptes rendus des conseils municipaux • Municipales 2014, mode d'emploi • Le Noël solidaire du CCAS

14

## Cadre de vie
• Faites le tri • Réduction des déchets • Place des Landais, travaux reportés • Véhicules électriques, 1re borne de recharge dans les Landes • En piste sur la voie verte • Aire de dépôt nettoyage du littoral • Aire de camping-car presque terminée

16

## Actualités
• Ronde des sables : une 20e édition sur les chapeaux de roue • Destruction du château d'eau • Médaille de la ville en 2D • Cérémonie • Hossegor honore son doyen • Réserve communale de sécurité civile

18

## Coin des jeunes
• A Soorts-Hossegor, le TAP est adopté • APE « Récré Actions » • Échos de la crèche

20

## Zoom sur... l'office de tourisme
• Qualité Tourisme • La grande parade • Hossegor en fêtes

22

## Associations
• Hossegor Surf Club • Club des loisirs • Ananda • Mélomanes Côte Sud • Chorale Cantegrit • Ateliers d'Armando • Hossegor Sauvetage Côtier Tennis club

25

## Événement :
• 16e Salon : en attendant le programme • Mise en lumière • Prochaine expo de printemps

27

## Histoire Gérard Maignan
Deux photos de Roger Henrard

30

## Carnet - Vie pratique



**Directeur de la publication :** Xavier Soubestre
**Rédacteur en chef :** Anne Tautou
a.tautou@hossegor.fr
**Mise en pages :** Jérôme Niquet
gerom@sud-ouest-services.fr
**Maquette couverture :** François Laborde
fr-laborde@wanadoo.fr
**Photo couverture :** Jean-Philippe Plantey
**Crédit photos :** Jean-Philippe Plantey (j.ph.plantey@free.fr)
Rubrique associations : DR
**Impression :** Sud-Ouest-Services
PEFC 10-31-1744

**Service Communication :**
Mairie de Soorts-Hossegor - 18 avenue de Paris - 40150 Soorts-Hossegor
Tél. : 05 58 41 79 10 - Fax : 05 58 41 79 19 - communication@hossegor.fr

Responsable accès documents administratifs et questions relatives à la réutilisation des informations publiques : Direction générale des services, mairie d'Hossegor


SOORTS HOSSEGOR

# Éditorial

Pour cette fin d'année, nous vous proposons un programme de qualité pour que les fêtes de Noël soient animées, festives, chaleureuses et solidaires.

Soorts-Hossegor sera en fêtes grâce au travail commun de l'office de tourisme, de l'association Différence Hossegor et des commerçants du marché forain.

Nous sommes heureux de vous convier à la deuxième édition du marché de Noël, place des Halles. Les commerçants du marché forain vous accueilleront sur leurs stands pour vous proposer toutes sortes d'animations, d'ateliers et d'idées cadeaux.

Le Père Noël a répondu à l'invitation de l'association Différence Hossegor et sera présent au centre-ville. Parade de peluches géantes, marrons chauds, promenades en poney feront le bonheur des plus petits.

L'office de tourisme a choisi de conter une belle histoire de Noël aux enfants lors d'un spectacle gratuit donné au Studio 40.
Toutes ces animations souffleront l'esprit de Noël sur la ville… Des temps de rencontres pour le plaisir de se retrouver ensemble et qui contribuent à faire que chaque jour notre ville s'embellit et s'anime.

Je remercie chaleureusement les services municipaux et l'office de tourisme qui se sont mobilisés pour que ces fêtes soient réussies, ainsi que les associations qui s'impliquent dans la vie de la commune.

Permettez-moi de conclure en vous souhaitant à vous et à tous ceux qui vous sont chers mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous ! ■

Xavier Soubestre,
maire de Soorts-Hossegor

# Compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du maire Xavier Soubestre.

## Séance du 27 septembre 2013 à 19 heures

Nombre de conseillers en exercice : 22 - présents : 17 - votants : 20

Présents : Xavier Soubestre, Françoise Aumasson, Pierre Aurensan, Jean-Pierre Bénétrix, Jacques Bourrassé, Alain Claverie, Max Domecq, René Dornaletche, Philippe Gelez, Chantal Hourcade, Aline Minjoulet, Sophie Nicolas, Bernard Randé, Pierre Sarthou, Daniel Tissier, Martine Verlhac, Michel Villeger.

Ont donné pouvoir : Daniel Adoue à Martine Verlhac, Marie-Pierre Challier à Françoise Aumasson, Philippe Mandart à Max Domecq.

Absentes excusées : Marie-Dominique Matharan, Marie-Françoise Péré-Gaudio

Secrétaire : Sophie Nicolas

Le procès-verbal du conseil municipal du 1er août 2013 est approuvé à l'unanimité

## Finances

**1. Décision modificative n°2**
L'assemblée délibérante approuve la modification budgétaire n°2 suivante :

**Section de fonctionnement**

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses | C / 023 - Virement à la section d'investissement | + 14 000,00 € |
| Recettes | C / 74121 - Dotation de solidarité rurale | + 14 000,00 € |

**Section d'investissement**

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses | C / 2315-9369 - Aménagement du centre-ville | + 165 000,00 € |
| | C / 2315-9366 - Aire de camping-cars | + 173 000,00 € |
| | C / 4581 - Caveaux cimetière | + 10 000,00 € |
| | C / 2315-9364 - Amélioration des eaux de baignade | - 173 854,00 € |
| | | + 174 146,00 € |
| Recettes | C / 1321-9370 - Subvention DETR Office de tourisme | + 160 146,00 € |
| | C / 021 - Virement de la section de fonctionnement | + 14 000,00 € |
| | | + 174 146,00 € |

**2. Actualisation du coefficient multiplicateur unique applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**
Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,44, comme autorisé par le décret du 30 mai 2013. Il sera applicable à compter du 1er janvier 2014.

**3. Convention d'achat de fourniture et d'achat d'eau en gros d'eau potable au SIPEP Côte Sud**
A compter du 1er janvier 2014, le SIPEP Côte Sud fournira et vendra à la commune l'eau potable dont elle a besoin (environ 2 500 m³/j en basse saison, 7 000 m³/j en période estivale et 550 m³/h en pointe). L'assemblée délibérante donne mandat au maire Xavier Soubestre pour signer la convention ayant pour objet de définir les conditions et les modalités de la vente d'eau potable en gros, par le SIPEP Côte Sud à la commune.

**4. Rétrocession de l'ancien poste de refoulement du Pont d'Hiern au SIVOM Côte Sud**

Le nouveau poste de refoulement du Pont d'Hiern reliant les réseaux à la station du Griouat de Bénesse-Maremne étant réalisé, l'ancien poste connecté à la station de la Pointe de Capbreton est cédé à l'euro symbolique au SIVOM Côte Sud.

**5. Sortie de l'actif du matériel amorti depuis plus de 5 ans**
Tout le matériel, de plus de cinq ans, dont l'amortissement est terminé, est sorti de l'actif de la commune.

## Urbanisme

**6. Modificatif n°3 du permis d'aménager du lotissement La Forêt II**
L'assemblée délibérante autorise le maire Xavier Soubestre à signer le modificatif n°3 du permis d'aménager du lotissement La Forêt II. Cette modification porte sur le déplacement des accès de deux lots et s'inscrit dans le cadre de l'intérêt général du lotissement.

**7. Approbation de la 3e révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**
La 3e révision simplifiée du PLU est approuvée à l'unanimité. Elle a pour objet de réorienter la destination de la zone d'extension de l'urbanisation située à l'Est du parc d'activités Pédebert, aux activités économiques.

## Communauté de communes MACS

**8. Convention fixant le montant de la contribution communautaire à l'établissement public foncier local Landes Foncier et celui de la commune à MACS**

Le montant de la contribution de MACS à Landes Foncier s'élève à 535 873,76 € pour 2013 ce qui correspond à 16% du produit moyen des droits de mutation perçus sur le territoire entre 2010 et 2012.

Les 23 communes participent chacune au financement de cette contribution par le versement au budget de MACS d'une cotisation représentant 5,33 % de la moyenne annuelle de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2010 et 2012 (cotisation des communes : 178 512,95 €).

L'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, le maire Xavier Soubestre à signer une convention fixant le montant de la contribution communautaire à l'établissement public foncier local Landes Foncier et, celui de la commune à MACS, soit un montant de 38 529,66 €.

## Affaires générales

**9. Concession d'utilisation du domaine public pour l'ensemble des occupations en cours ou à venir**

La commune dispose d'une autorisation d'occupation temporaire (A.O.T.) pour la partie aménagée de la place des Landais située sur le domaine public maritime jusqu'au 13 mars 2018.

Une concession d'utilisation du domaine public étant un acte mieux adapté à une occupation longue, la commune s'engage à déposer, soit à l'occasion d'un nouveau projet, soit au plus tard avant le 13 mars 2017, un dossier de demande de concession d'utilisation du domaine public pour l'ensemble des occupations en cours ou à venir.

**10. Réserve communale de sécurité civile**

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile » fondée sur les principes de bénévolat et placée sous l'autorité du maire.

L'assemblée délibérante émet un avis favorable à la création d'une réserve communale de sécurité civile.

**11. Convention d'occupation temporaire du domaine public du Conservatoire du Littoral, relatif à la traversée du site de la Côte Sauvage**

Mandat est donné au maire Xavier Soubestre pour signer une convention formalisant l'utilisation, pour les services publics, d'un chemin d'accès au littoral, appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres au littoral, au niveau du site de la Côte sauvage.

**12. Avenant à la convention d'adhésion au service de la cellule accessibilité du centre de gestion des Landes**

Un avenant à la convention d'adhésion au service de la cellule accessibilité du centre de gestion des Landes est autorisé : il prend en compte les deux modifications apportées par le CDG 40.

**13. Avenant à la convention de télétransmission des actes réglementaires**

Un avenant à la convention permettant à la commune de télétransmettre les actes soumis au contrôle administratif du préfet pour la partie actes réglementaires est approuvé. Il sera ainsi possible d'envoyer, grâce au même dispositif, tous les actes budgétaires soumis également au contrôle administratif.

**14. Prolongation de la durée du marché forain**

La demande du groupement interdépartemental des commerçants non sédentaires (GICNS) de prolonger la durée du marché forain (dimanche 3 et 10 novembre 2013), est accordée. Un nouveau tarif pour les commerçants présents chacun de ces dimanches est fixé.

## Informations et questions diverses

**15. Informations :**

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 20 mars 2008 et du 15 avril 2008 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, le maire Xavier Soubestre a pris les décisions suivantes :

Marchés à procédure adaptée

**a) Acquisition d'un bus d'occasion**

6 entreprises ont déposé une offre. Celle de Man Camions et bus SAS de Evry (91) est économiquement la plus avantageuse et est retenue pour un montant de 60 000 € ht.

**b) Avenant pour reverser la retenue de garantie à l'entreprise Lafon Démolition**

La retenue de garantie prélevée à l'entreprise Lafon Démolition pour la démolition de divers immeubles n'étant pas nécessaire, la retenue est reversée à l'entreprise avant l'échéance soit 5 501,60 € ttc.

**c) Fourniture et mise en place de caveaux monoblocs en béton**
4 entreprises ont soumissionné. L'offre de la SARL Nogues de Saint-Vincent-de-Tyrosse (40) est retenue pour un montant de 41 153,61 € ht.

**d) Souscription d'une assurance dommage-ouvrage pour le nouvel office de tourisme**
3 compagnies d'assurances ont déposé une offre. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la SMACL Assurances de Niort (79) : offre de base 5 842,24 € ht et option tous risques chantiers 1 496,10 € ht soit un montant global de 7 388,34 € ht.

**e) Travaux de viabilisation d'une aire de stationnement pour les camping-cars**
10 entreprises ont soumissionné. Les offres retenues sont celles de :
• Lot n°1 : Nettoyage général du terrain, voirie, aménagement, assainissement eaux usées et eaux pluviales, adduction d'eau potable : SAS Soubestre pour un montant de 290 470,30 € ht, pour l'offre de base et pour l'option 1 (résine pépite),
• Lot n°2 : Espaces verts : Bouyrie de Bie pour un montant de 100 943,58 euros ht, pour l'offre de base et pour l'option 1 (remplacement grillage torsadé côte Est),
• Lot n°3 : Systèmes de gestion des entrées et sorties : Urbaflux pour un montant de 46 259,00 € ht, pour l'offre de base et pour l'option 1 (contrat de maintenance annuel),
Soit un montant global de travaux de 437 672,88 € ht.

**16. Questions diverses**
L'assemblée délibérante autorise l'inscription des points suivants à l'ordre du jour :

1. Exonération de l'impôt sur les spectacles
2. Avenant n°1 au contrat de délégation de service public du Casino

**1. Exonération de l'impôt sur les spectacles**
L'assemblée délibérante décide que l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire ou certaines catégories de compétitions sportives organisées sur le territoire par des associations sportives agréées sont exonérées de l'impôt sur les spectacles, pour 2014 et les années suivantes.

**2. Avenant n°1 au contrat de délégation de service public du Casino**
Un avenant n°1 au contrat de DSP du Casino est approuvé, précisant que seules sont subdéléguées les tâches annexes au service public délégué, comme les travaux d'entretien et de nettoyage des locaux, de surveillance des abords du casino… Les trois activités du Casino - l'animation, la restauration et le jeu - ne peuvent pas être déléguées.

# Compte rendu du conseil municipal

Le conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du maire Xavier Soubestre.

## Séance du 25 novembre 2013 à 19h

Nombre de conseillers en exercice : 22, présents : 16, votants : 20

Présents : Xavier Soubestre, Daniel Adoue, Françoise Aumasson, Pierre Aurensan, Jean-Pierre Bénétrix, Jacques Bourrassé, Alain Claverie, René Dornaletche, Philippe Gelez, Chantal Hourcade, Philippe Mandart, Aline Minjoulet, Bernard Randé, Daniel Tissier, Martine Verlhac, Michel Villeger.

Ont donné pouvoir : Marie-Pierre Challier à Françoise Aumasson, Max Domecq à Xavier Soubestre, Sophie Nicolas à Aline Minjoulet, Pierre Sarthou à Jean-Pierre Bénétrix.

Absentes excusées : Marie-Dominique Matharan, Marie-Françoise Péré-Gaudio

Secrétaire : Aline Minjoulet

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

## Finances

**1. Décisions modificatives :**
**a) Budget principal**
**1) Décision modificative n°3**
L'assemblée délibérante approuve la modification budgétaire n°3 suivante qui concerne des écritures comptables liées aux diverses cessions réalisées en 2013, (ces écritures n'entraînent pas de flux de trésorerie), à une modification d'imputation budgétaire et aux dotations aux amortissements : cf tableaux ci-contre.

**Section de fontionnement**

| | Dépenses | | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| Compte | Libellés | Montant | Compte | Libellés | Montant |
| 675 | Valeurs comptables des éléments cédés | 1 250 641,94 € | 7718 | Autres produits exceptionnels de gestion | 2 200 000,00 € |
| 676 | Différences positives sur réalisations | 934 028,99 € | 775 | Produits des cessions d'éléments d'actif | - 15 329,07 € |
| | **Total** | **+ 2 184 670,93 €** | | **Total** | **+ 2 184 670,93 €** |

**Section d'investissement**

| | Dépenses | | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| Compte | Libellés | Montant | Compte | Libellés | Montant |
| | | | 024 | Produit des cessions d'immobilisations | - 2 184 670,93 € |
| | | | 192 | Plus ou moins value sur cessions | + 934 028,99 € |
| | | | 2111 | Terrains nus | + 1 250 641,94 € |
| | | | 280415 | Amortissements de subventions d'équipements des groupements de collectivités | - 9 575,00 € |
| | | | 28041512 | Amortissements de subventions d'équipements de MACS | + 3 781,00 € |
| | | | 28041582 | Amortissements de subventions d'équipements du SYDEC | + 5 794,00 € |
| | | | 280418 | Amortissements de subventions d'équipements des autres organismes publics | - 7 624,23 € |
| | | | 2804182 | Amortissements des subventions d'équipements de MACS | + 7 674,23 € |
| | | | 28042 | Amortissements des subventions d'équipement aux personnes de droit privé | - 9 188,00 € |
| | | | 280422 | Amortissements des subventions d'équipement aux personnes de droit privé | 9 188,00 € |
| | | | 2805 | Amortissements des brevets et licences | - 8 852,00 € |
| | | | 28051 | Amortissements des brevets et licences | + 8 852,00 € |
| | | | 28152 | Amortissements des installations de voirie | 203,00 € |
| | | | 28183 | Amortissements du matériel de bureau et informatique | -6 77,00 € |
| | | | 28184 | Amortissements du mobilier | 106,00 € |
| | | | 28188 | Amortissements des autres immobilisations corporelles | 368,00 € |
| | **Total** | **0,00 €** | **Total** | | **0,00 €** |

**2) Décision modificative n°4**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la décision modificative n°4. Elle concerne l'inscription de dépenses nouvelles en section de fonctionnement (assurance dommage-ouvrage de l'office de tourisme, travaux réalisés par le SIVOM, charges de personnel, nouvelles cotisations patronales, dotations aux amortissements, subventions). Des crédits supplémentaires doivent être ajoutés à certaines opérations d'investissement et à certaines dépenses de matériel ou mobilier. Des modifications d'imputations budgétaires doivent également être réalisées (démolition Moucheboeuf). Ces dépenses sont équilibrées par la subvention attribuée dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour l'aménagement du centre-ville et un prélèvement sur les crédits inscrits pour la réhabilitation de la place des Landais, l'amélioration des eaux de baignade du lac et la signalétique.

**Section de fontionnement**

| | Dépenses | | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| Compte | Libellés | Montant | Compte | Libellés | Montant |
| 616 | Assurance dommage-ouvrage | + 7 994,96 € | 791 | Transfert de charges (assurance dommage-ouvrage) | + 7 994,96 € |
| 64111 | Rémunération principale | + 20 000,00 € | | | |
| 6534 | Cotisations de sécurité-sociale | + 11 500,00 € | | | |
| 6554 | Charges intercommunales (SIVOM) | + 13 400,00 € | | | |
| 6574 | Subventions aux associations | + 2 175,84 € | | | |
| 6811 | Dotations aux amortissements | + 6 894,62 € | | | |
| 6812 | Dotations aux amortissements de charges à répartir | + 1 598,99 € | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | - 55 569,45 € | | | |
| | **Total** | **+ 7 994,96 €** | | **Total** | **+ 7 994,96 €** |

**Section d'investissement**

| | Dépenses | | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| Compte | Libellés | Montant | Compte | Libellés | Montant |
| 2315-9281 | Travaux de voirie non communautaire | + 172 600,00 € | 1323-9369 | Subvention du CG amendes de police (Centre-ville) | + 90 000,00 € |
| 2315-9364 | Amélioration des eaux de baignade du lac | - 13 575,84 € | 28041582 | Amortissements des subventions d'équipement | 802,45 € |
| 2041582-9365 | Subventions équipement Sydec parking Maurice Martin | + 11 000,00 € | 2804182 | Amortissements des subventions d'équipement MACS | + 3 391,99 € |
| 2315-9366 | Aire de camping-cars | + 70 000,00 € | 28088 | Amortissements des autres immobilisations corporelles | + 2 700,18 € |
| 2315-9368 | Réaménagement de la place des Landais | - 400 000,00 € | 4812 | Amortissements charges à répartir DO office de tourisme | + 1 598,99 € |
| 2315-9369 | Aménagement du centre-ville | + 35 000,00 € | 021 | Virement de la section de fonctionnement | - 55 569,45 € |
| 21841-9369 | Mobilier urbain centre-ville | + 10 000,00 € | | | |
| 2183-9370 | Matériel de bureau et informatique office de tourisme | + 39 000,00 € | | | |
| 2184-9370 | Mobilier office de tourisme | - 37 000,00 € | | | |
| 2188-9370 | Autres immobilisations corporelles | + 8 500,00 € | | | |
| 2313-9370 | Office de tourisme | + 10 000,00 € | | | |
| 2315-9370 | Aménagement de voirie (abri bus) office de tourisme | + 70 000,00 € | | | |
| 2115-9381 | Terrains bâtis Moucheboeuf | + 39 000,00 € | | | |
| 2315-9381 | Aménagement Moucheboeuf | - 39 000,00 € | | | |
| 2315-9384 | Signalétique | -145 000,00 € | | | |
| 2315-9389 | Conteneurs enterrés | - 47 600,00 € | | | |
| 2315-9391 | Boucle centre | + 90 000,00 € | | | |
| 2315-9392 | Fronton Sporting | + 170 000,00 € | | | |
| | **Total** | **+ 42 924,16 €** | | **Total** | **+ 42 924,16 €** |

Les subventions non versées aux associations qui n'ont pas fourni les pièces justificatives demandées, sont annulées ; des subventions complémentaires sont également attribuées à l'unanimité :

- Anciens des combattants UNACITA -135,00 €
- Amicale des anciens marins -80,00 €
- Handisports Soustons -85,00 €
- Séjours linguistiques (collèges) -160,00 €
- Fondation du patrimoine (opération façades) -15 000,00 €
- Chambre des métiers (formation apprentis) -50,00 €
- Triathlon -250,00 €
- Hossegor Surf Club (annulation partielle) -2 500,00 €
- Office de tourisme + 9 921,84 €
- ASH Rugby + 2 500,00 €

| | |
|---|---|
| • Hossegor sauvetage côtier | + 2 500,00 € |
| • Office municipal des sports | + 2 600,00 € |
| • Médecins sans frontières (Philippines) | + 1 000,00 € |
| • Association des petites villes de France (inondations Pyrénées) | + 1 000,00 € |
| • UNSS Collège Jean Rostand | + 414,00 € |
| • COS Ehpad Les Magnolias | + 500,00 € |
| **Total** | **+ 2 175,84 €** |

**b) Budget annexe eau n°1**

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe eau. Il s'agit de régulariser l'encaissement d'une recette et d'ouvrir des crédits pour le programme « Canalisations de l'avenue du Golf » :

**Section de fontionnement**

| | Dépenses | | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| Compte | Libellés | Montant | Compte | Libellés | Montant |
| 673<br>023 | Annulation de titres<br>Virement à la section d'investissement | + 20 000,00 €<br>- 20 000,00 € | | | |
| | Total | + 0,00 € | | Total | + 0,00 € |

**Section d'investissement**

| | Dépenses | | | Recettes | |
|---|---|---|---|---|---|
| Compte | Libellés | Montant | Compte | Libellés | Montant |
| 2315-9027<br><br>2315-9393 | Maillages et canalisations<br><br>Canalisations avenue du Golf | - 235 000,00 €<br><br>+ 215 000,00 € | 021 | Virement de la section de fonctionnement | - 20 000,00 € |
| | Total | - 20 000,00 € | | Total | - 20 000,00 € |

**2. Montant de la part communale de l'eau potable**

L'assemblée délibérante fixe la part communale applicable pour le service de l'eau comme suit :

• Part fixe : 10 € par an

• Part variable basée sur la consommation d'eau : 0,100 €/m3

Ces recettes permettront de financer les travaux d'adduction d'eau jusqu'en 2019.

Par rapport à 2012, sans augmentation des taxes fixées par le SIVOM et l'Agence de l'eau, l'évolution du coût de la facture d'eau en 2014, pour les usagers d'Hossegor, sera de :

• - 18,30 %
Consommation de 120 m$^3$

• - 22,34 %
Consommation de 100 m$^3$

• - 27,06 %
Consommation de 80 m$^3$

• - 33,08 %
Consommation de 60 m$^3$

• - 40,85 %
Consommation de 40 m$^3$

**3. Principe de clôture des budgets annexes « Golf » et « Casino »**

La nomenclature comptable n'imposant pas la création de budgets annexes pour les activités « Golf » et « Casino », l'assemblée délibérante approuve le principe de clôture de ces deux budgets. Des codes services seront créés pour permettre la récupération en 2014 de la TVA sur le budget principal.

**4. Tarifs de stationnement à l'aire de camping-cars**

Les décisions et les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

• 12 € de juin à septembre par 24h possibilité de rester 4 jours maximum sur cette période.

• 6 € le reste de l'année par 24h possibilité de rester 15 jours maximum sur cette période.

• 30 € par jour toute l'année dès que la période maximum est dépassée. Impossibilité de revenir pendant 5 jours.

• 2 € eau et vidange.

Par arrêté, le stationnement sera limité et le paiement d'un timbre amende sera prévu à partir du 6$^e$ jour. La fourrière pourra intervenir.

**5. Tarifs de location des salons du Casino**

La commune ayant repris la gestion des salons du Casino, les tarifs de location sont établis comme suit :

• Réunion ½ journée : 400 €

• Réunion 1 journée : 800 €

• Ensemble des salons / jour : 1 000 €

• 1$^{er}$ jour : 1 000 €

• 2$^e$ jour : 750 €

• 3$^e$ jour : 500 €

• 4$^e$ jour et au-delà : 250 €

• Mariage (du vendredi 14h au dimanche jusqu'à 12h) : 2 000 €
Prolongation le dimanche jusqu'à 19h : 400 €

• Forfait plantes (10 unités) : 150 €

Ces tarifs correspondent en partie aux tarifs fixés par la société d'exploitation du Sporting-Casino.

Pour les associations :
1 salon =

• Réunion ½ journée : 300 €

• Réunion 1 journée : 600 €

Tous les salons = 1 journée : 800 €

Gratuité des salons pour les associations type loi 1901, une fois par an, dans la mesure où elles n'ont pas de locaux municipaux mis à leur disposition.

L'assemblée délibérante précise les points suivants :

• Les forfaits fixés pour la ½ journée ou la journée s'entendent :

• 1/2 journée : de 9h à 13h ou de 13h à 19h
• Journée : de 9h à 1h du lundi au jeudi ou de 9h à 4h du vendredi au dimanche
• Une caution d'un montant de 1 000 € sera demandée quelque soit le loueur.
• Le mobilier (table rectangulaire, chaise rouge en velours et/ou chaise plastique, table ronde) est mis à disposition gratuitement dans la limite du stock disponible.

**6. Report du solde du compte 471 du Casino**
L'autorisation de reporter le solde du compte 471 d'un montant de 32 700 € sur l'exercice 2014 est accordée à la société d'exploitation du Sporting-Casino. Les fonds seront utilisés pour la remise à niveau de la centrale incendie ainsi que la mise aux normes électriques de l'établissement.

**7. Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec l'État**
La commune d'Hossegor disposant des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation d'un élève, tant au niveau scolaire que périscolaire (garderie et cantine), l'assemblée délibérante décide, par 19 voix pour et une contre (Michel Villeger), de ne pas participer aux frais de scolarité des élèves inscrits dans une école élémentaire privée sous contrat d'association en dehors de la commune de résidence.

**8. Participation aux communes accueillant dans leurs centres de loisirs des enfants d'Hossegor**
Considérant la volonté municipale de développer l'accueil de la petite enfance et de l'enfance avec notamment la réalisation d'une maison de la petite enfance et la création depuis le mois de septembre d'un accueil périscolaire le mercredi après-midi, sans demander une prise en charge aux communes où les familles résident, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de ne pas participer au financement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'Angresse.

**9. Acquisition de parcelles :**
**a) Parcelle AX 44 pour une superficie de 106 m²**
La parcelle cadastrée section AX numéro 44, d'une superficie de 106 m², située avenue de la Bécasse, est achetée pour l'euro symbolique.

**b) 7 parcelles appartenant à la Société des Hôtels de Bains de Mer d'Hossegor (SHBMH)**
Par délibération en date du 11 septembre 2012, l'assemblée délibérante a décidé d'acquérir des parcelles appartenant à la SHBMH, à l'euro symbolique. Ces biens ne pouvant être cédés à titre gracieux, l'acquisition des parcelles d'une superficie globale de 1 917 m² est approuvée à l'unanimité pour un montant de 86 265 €. Les frais de notaire seront pris en charge par le vendeur.

**10. Amortissement de l'assurance dommage-ouvrage souscrite pour la construction de l'office de tourisme**
Conformément aux règles de la comptabilité publique, l'assurance dommage-ouvrage souscrite pour la réalisation de l'office de tourisme pour un montant de 7 994,96 € est amortie sur une durée de 5 ans.

## Urbanisme

**11. Transfert du domaine privé vers le domaine public des parcelles aménagées pour recevoir un service public (tennis, golf, aire de camping-cars)**
Les parcelles où sont développées les activités de tennis et de golf et où sera proposé le service de stationnement pour les camping-cars doivent être intégrées dans le domaine public. L'assemblée délibérante émet un avis favorable à cette intégration.

**12. Principe de mise en concordance des cahiers des charges des lotissements :**
Ville Ouest,
Quartier des Semis,
Quartier Semis-extension,
Quartier Ouest-Lac,
Quartier Nord-Ouest-Lac,
Lotissement du Signal,
Lotissement des Cétoines,
Lotissement Maurin,
Lotissement Campourcy,
Lotissement Labourse,
Lotissement Baillon,
Lotissement Longuefosse,
Lotissement Yuccas Ouest,
Lotissement Ballaren,
Lotissement Pelotaris,
Lotissement Barriere,
Lotissement Benoist,
Lotissement Ricklin,
Lotissement Mazamétaine,
Lotissement Pins Lac Océan,
Lotissement Sabot
avec les règles du Plan Local d'Urbanisme de la commune.
Le principe de la mise en œuvre de la procédure de l'article L 442-11 du code de l'urbanisme permettant la mise en concordance du cahier des charges des lotissements susvisés avec les règles du Plan Local d'Urbanisme est approuvé.

## Marchés publics

**13. Marché d'appel d'offres « assurances »**
L'assemblée délibérante donne mandat au maire Xavier Soubestre pour signer le marché d'appel d'offres relatif aux assurances de la ville, avec une prise d'effet au 1er janvier 2014 pour une durée de 4 ans :
• Assurance des dommages aux biens et des risques annexes : SMACL ; 17 623,80 € par an
• Assurance des responsabilités et des risques annexes : SMACL ; 14 625,67 € par an
• Assurance des véhicules et des risques annexes : SMACL ; 21 640 € par an avec les prestations auto-collaborateurs et bris de machine
• Assurance de la protection juridique de la collectivité : SMACL ; 7 786,96 € par an
• Assurance des prestations statutaires : SMACL ; 47 678,09 € par an (soit 2,63% de la masse salariale)

**14. Marché d'appel d'offres « menuiseries »**
La consultation a porté sur la fourniture et la mise en place de menuiseries PVC et aluminium :
• offre de base : menuiseries et volets roulants des logements des Tucs (aluminium) et du rez-de-chaussée de la mairie (PVC bicolore aspect bois)
• option 1 : fourniture et mise en place de menuiseries au poste de la police municipale
• option 2 : fourniture et mise en place de volets roulants au 1er étage de la mairie
La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société Menisol et de retenir l'offre de base (117 986,44 € ht) et l'option 2 (9 400,01 € ht). Le maire Xavier Soubestre est autorisé à signer ce marché.

**15. Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-ville**
Mandat est donné au maire Xavier Soubestre pour signer l'avenant au marché de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-ville, d'un montant de 26 253,42 € ht. Cet avenant tient compte de la volonté municipale de poursuivre le réaménagement du centre-ville sur des espaces contigus aux avenues du TCF et Lahary pour obtenir un aménagement cohérent et fonctionnel (création d'un giratoire à l'intersection entre les avenues du TCF et Rosny, élargissement de l'opération au Sud de la place Pasteur, amorces des rues adjacentes de l'avenue du TCF).

## Communauté de communes MACS

**16. Groupement de commandes en vue de la passation d'un marché de fournitures à bons de commande selon la procédure adaptée pour l'achat de couches jetables pour les enfants de la maison de la petite enfance.**
L'assemblée délibérante décide d'adhérer au groupement de commandes semi-intégré pour l'achat de couches jetables pour les enfants de la halte garderie itinérante et les crèches municipales du territoire de MACS. La communauté de communes sera coordonnatrice du groupement.

**17. Projet de modification statutaire de l'annexe 2 « protection et mise en valeur de l'environnement »**
Par délibération en date du 8 avril 2013, le comité syndical du syndicat mixte de gestion des milieux naturels a décidé d'ajouter à la liste des sites relevant de sa compétence celui de l'étang Noir situé sur les communes de Seignosse et Tosse.
Considérant la situation géographique de l'étang Noir sur le territoire communautaire et la nécessité d'assurer la protection, la gestion et la valorisation dudit site, qui présente un enjeu écologique majeur dans une perspective de développement durable, MACS propose de modifier l'annexe 2 de ses statuts. L'intérêt communautaire serait défini comme suit .
Pour la mise en œuvre des actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, la communauté de communes MACS adhère au syndicat mixte de gestion des milieux naturels pour les sites suivants :
• Site du marais d'Orx
• Site de l'étang Noir
La modification de l'annexe 2 des statuts de la communauté de communes MACS est approuvée à l'unanimité.

## Affaires générales

**18. Demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 1**
La demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 1 est approuvée à l'unanimité. Ce classement correspond aux exigences officielles qualitatives des services et des actions menées par l'office de tourisme d'Hossegor.

**19. Convention portant autorisation d'occupation du Golf**
Le golf n'étant plus sur le domaine privé communal, il convient d'établir une nouvelle convention avec l'association Golf Club d'Hossegor. L'établissement de cette convention est approuvé à l'unanimité.

**20. Dénomination de l'avenue et des impasses du lotissement Le clos du lac**
Les voies du lotissement Le clos du lac sont dénommées comme suit :
• Avenue de l'Alose
• Impasse de l'Orphie, de l'Éperlan, du Lançon et du Rouget

**21. Organisation du marché de Noël**
L'organisation d'un marché de Noël par une douzaine de commerçants non sédentaires, abonnés sur le marché forain, du 21 décembre au 29 décembre 2013, de 10h00 à 19h (sauf le 25 décembre), est approuvé à l'unanimité. Le tarif de 160 € est fixé pour les huit jours.

## Informations et questions diverses

**22. Informations :**
*Marchés à procédure adaptée*
En application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 20 mars 2008 et du 15 avril 2008 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, le maire Xavier Soubestre a pris les décisions suivantes :

**a) Revêtement en dalles résine sur trottoir**
2 entreprises ont déposé une offre. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la SAS Soubestre pour un montant de 185 360 € ht.

**b) Réaménagement du front de mer phase 1**
Considérant que les propositions financières des 3 sociétés qui ont déposé une offre sont supérieures aux coûts estimés des travaux, la consultation est déclarée sans suite pour motifs d'intérêt général, d'ordre économique et budgétaire.

**c) Souscription d'une assurance dommage-ouvrage pour le nouvel office de tourisme : annulation de la décision du maire du 19 août 2013 et nouvelle décision**
Le compte d'imputation budgétaire précisé dans la décision du maire du 19 août 2013 devant être modifié, cette décision est annulée et une nouvelle décision rédigée.

**d) Fourniture et installation d'un feu récompense**
Trois entreprises ont déposé une offre. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société INEO Aquitaine pour un montant de 15 542,53 € ht.

**e) Contrat d'études pour l'élaboration de la zone d'aménagement concertée de la zone AU2 des Barthes de Monbardon**

Le dossier de consultation est constitué de deux tranches :

• tranche ferme : engagement de la procédure et élaboration du dossier de création de la ZAC,

• tranche conditionnelle : élaboration du dossier de réalisation de la ZAC et élaboration du dossier de modification du PLU,

Sur les 6 offres déposées dans les délais impartis, celle de l'EURL JB Etudes est retenue :

• tranche ferme : 14 860 € ht

• tranche conditionnelle : 11 590 € ht

**f) Travaux d'adduction d'eau potable : renforcement du réseau sur l'avenue Maître Pierre et l'avenue du Golf**

3 entreprises ont déposé une offre. Celle de la Lyonnaise des Eaux est économiquement la plus avantageuse (210 244,80 € ht).

**23. Questions diverses**

Le maire Xavier Soubestre rappelle l'organisation de la manifestation des Trophées des sportifs vendredi 13 décembre. Il rappelle également la démolition du château d'eau.

Jean-Pierre Bénétrix, 1er adjoint, fait le point sur les Temps d'Activités Scolaires (TAP). Plusieurs réunions ont été organisées avec les intervenants, les ATSEM, les directeurs d'écoles, les représentants des parents d'élèves, les délégués de classe, la communauté de communes MACS et la chargée de mission pour les rythmes scolaires employée par la commune. La qualité des intervenants, la diversité des TAP, leur adéquation avec les projets d'école des deux groupes scolaires engendrent la satisfaction de tous, en particulier celle des enfants et leurs parents.

# Municipales 2014, mode d'emploi

**Ce qu'il faut savoir**

**Les 23 et 30 mars prochains, vous êtes appelés à voter pour les élections municipales 2014.**

En vertu du Code Électoral, tout électeur devra se présenter muni d'une pièce d'identité et de sa carte d'électeur.

Sont acceptés : carte nationale d'identité ; passeport ; carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ; carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ; carte d'identité de fonctionnaire délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou par les maires au nom d'une administration de l'Etat ; carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires ; permis de conduire ; permis de chasser avec photographie. Ces documents doivent être en cours de validité à l'exception de la carte nationale d'identité ou du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

**Les électeurs et électrices non munis d'une des pièces indiquées ne seront pas admis à prendre part au scrutin.**

**Ce qui va changer**

La loi du 17 mai 2013 modifie le mode de scrutin pour les communes de 1000 habitants et plus : le scrutin de liste – jusqu'ici réservé aux communes de 3 500 habitants et plus – s'appliquera donc à Soorts-Hossegor lors des élections municipales qui se dérouleront les 23 et 30 mars 2014. La durée du mandat est inchangée et fixée à 6 ans.

• Les listes devront respecter les règles de parité alternative

• Le vote s'effectuera par liste entière.

• **Le panachage, le raturage ou la suppression de noms de candidats ne seront plus autorisés sous peine de bulletin nul.**

• Sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal figurera également la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires.

**+ d'infos :**
**www.service-public.fr**

# Le Noël solidaire du CCAS

**À l'occasion des fêtes de Noël, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Hossegor manifeste sa solidarité et mène des actions en faveur des plus démunies.**

**Programme d'aide au chauffage**
Après analyse de 37 dossiers de ménages aux revenus faibles ou modestes, le CCAS a attribué une aide financière de 120 € à chacune des 23 familles et quatre stères de bois communal seront livrés à 13 foyers.

**Repas de fête**
Jeudi 23 janvier 2014 à 12h30 aura lieu le repas des aînés au Sporting-Casino. La liste d'invitation sera constituée des présents de l'an passé associés aux personnes nées en 1941 et avant. Ce déjeuner est offert par le maire Xavier Soubestre, le conseil municipal et les membres du Centre Communal d'Action Sociale. Les personnes qui n'auraient pas reçu d'invitation au 10 janvier 2014, peuvent se faire inscrire directement au CCAS à la mairie.

**Les cadeaux de Noël**
L'opération « colis de Noël » sera également reconduite le 16 décembre. Une dizaine de personnes âgées, isolées et défavorisées recevront des colis de Noël composés de petites gourmandises.

**Visites**
Le 17 décembre, les membres du CCAS rendront visite aux personnes de la commune placées en établissements médicaux (maisons de retraite et de convalescence) afin de leur apporter du soutien et leur présenter tous leurs vœux avec quelques fleurs.
Une visite est également prévue le 15 janvier 2014 à l'EHPAD lors de laquelle un cadeau sera remis à chaque résident.

**La magie de Noël**
La municipalité offre deux séances de cinéma aux enfants des écoles de Soorts et d'Hossegor le 19 décembre au cinéma Le Rex. La première avec la projection de *Poupi*, dessin animé pour les touts-petits à 14h et la seconde avec le célèbre film de Paul Grimault *Le roi et l'oiseau* à 15h.
Le dernier jour d'école avant les vacances, le 20 décembre, le Père Noël visitera les écoles pour distribuer ses cadeaux après avoir écouté les enfants chanter. Chaque élève recevra des friandises avant le traditionnel goûter et son fameux chocolat chaud.

# Faites le tri !

**Dépôts sauvages sur les trottoirs, non-respect du tri sélectif et abandon de déchets verts, tel est encore aujourd'hui le sombre tableau constaté par la commune chaque jour dans ses rues... Malgré l'installation de nouveaux containers, la dérive est constante. La Ville en appelle donc au civisme et au savoir-vivre des usagers. Rappel de quelques fondamentaux à suivre**

La collecte des ordures ménagères est réalisée plusieurs fois par semaine par le SITCOM à qui la communauté de communes MACS a délégué cette compétence.

• Les ordures ménagères correspondent à tout ce que vous pouvez déposer dans la poubelle (déchets d'emballages, déchets alimentaires, etc.)
• Les sacs poubelle ne doivent pas excéder 60 litres
• La collecte des ordures ménagères s'adresse à deux publics différents, d'une part le particulier et d'autre part le professionnel (camping, hôtel, restaurant, centre de vacances...).
• Cette collecte se fait par l'intermédiaire de containers situés à proximité de chez vous.
• Le verre, le plastique, les cartons, le papier doivent être portés dans les containers de tri sélectif mentionnés sur le plan de la ville.
• La ville distribue des sacs poubelle sur présentation d'un justificatif de domicile de l'année en cours à l'accueil de la mairie.
• Tous les autres déchets doivent être apportés à la déchetterie.
• Un service de ramassage de déchets verts et encombrants est disponible au SITCOM.
Se renseigner au 05 58 72 03 94

Pour lutter contre ces désagréments qui empoisonnent les administrés, l'environnement et affectent l'image de la commune, la police municipale exercera une surveillance accrue et pourra verbaliser les contrevenants.

La déchetterie près de chez vous : 1468, route de Seignosse à Soorts
Horaires d'ouverture été/hiver en fonction du changement d'heure.
De mars à octobre : du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 18 h 30.
D'octobre à mars : 8 h à 12 h et 13 h 15 à 18 h.
Dimanches et jours fériés (sauf 25/12 et 01/01) : 13 h 15 à 18 h.
Tél. : 05 58 72 03 94

# Réduction des déchets : non à la pub subie

Chaque foyer landais reçoit 43 kg/an de publicités et de journaux gratuits soit près de 5 500 tonnes de papier. Pour éviter ces quantités de publicités qui participent à l'augmentation des ordures ménagères, il suffit de dire « Non à la pub ».

**En tant que consommateur, deux choix s'offrent à vous :**
**« La publicité vous intéresse, vous aimez la recevoir » :** pour tous ceux qui recherchent les promotions, et qui font, pour cela, le choix de recevoir les publicités, le bon réflexe consiste, après lecture, à les trier. En effet, déposées dans le container papier du point tri, elles sont recyclées.

**« Vous ne voulez pas de pub dans votre boîte aux lettres » :** pour tous ceux qui reçoivent la publicité et qui la jettent sans l'avoir lue, une meilleure solution s'impose. En effet, il faut savoir que ces publicités « subies » participent à l'augmentation de la quantité d'ordures ménagères. Pour éviter cela, il suffit de dire « Non à la pub» en apposant un autocollant sur sa boîte aux lettres.

**Moins de publicité, c'est autant de déchets évités**
Apposer un autocollant « Non à la pub » sur sa boîte aux lettres permet de refuser les kilos de prospectus non désirés qui l'encombrent et de lutter ainsi activement contre le gaspillage du papier ; en effet, le nombre d'autocollants affichés aura une influence sur le nombre de tirages effectués par les distributeurs et permettra de réduire à terme la consommation inutile de papier et par voie de conséquence la quantité de déchets produits !
Pour information, 10 boîtes aux lettres avec un autocollant, c'est environ 400 kg de papier en moins par an. De plus, si cette initiative permet de limiter la publicité non adressée, elle n'empêche pas toutefois de recevoir le bulletin municipal ou toute autre information de sa collectivité.

## Place des Landais, travaux reportés

Suite à l'ouverture du marché de démolition de la Place des Landais, la commission a décidé de déclarer le marché infructueux en raison d'un coût trop élevé par rapport au prévisionnel. Une autre consultation sera lancée pour la globalité des travaux. Les travaux sont reportés à une date ultérieure.

## Véhicules électriques : première borne de recharge dans les Landes

Soorts-Hossegor est la première commune landaise à s'équiper d'une borne de recharge pour véhicules électriques. Cette borne, de la taille d'un horodateur, possède une prise domestique renforcée (E/F) et une prise type 3. Cette configuration permet de recharger tous les modèles de véhicules électriques. De plus cette borne est dite « intelligente », car capable de communiquer avec la voiture, de façon à distribuer l'énergie requise dans des conditions optimales de sécurité.
La borne en libre accès sera située devant le nouvel office du tourisme d'Hossegor. Ce projet a pour objectif de favoriser la mobilité électrique et d'offrir aux résidents, aux touristes et aux entreprises des infrastructures leur permettant de recharger leurs véhicules électriques.
Afin de soutenir ce type d'initiative, le groupe EDF a participé à hauteur de 1000 € du montant de la borne et a fait appel à sa filiale Sodetrel, expert de la mobilité électrique pour l'installation de cette borne de recharge.
Coût total : 3100 € ht

## L'aire de camping-car presque terminée

Les travaux de l'aire de camping-caristes ont avancé. Les 89 places réparties sur un hectare devraient accueillir les touristes pour la saison prochaine.

Durée de stationnement autorisé
• Du 1er juin au 30 septembre (haute saison)
4 jours consécutifs avec 5 jours de battement obligatoires avant une nouvelle entrée
• Du 1er octobre au 31 mai (basse saison)
15 jours consécutifs avec 5 jours de battement obligatoires avant une nouvelle entrée.

**Tarifs**
• 2 € pour forfait entrée + vidange + recharge en eau de 10 minutes
• 2 forfaits pour entrée + nuit + vidange + recharge en eau de 10 minutes
- 1. Haute saison : du 1er juin au 30 septembre : 12 €/jour
- 2. Basse saison : du 1er octobre au 31 mai : 6 €/jour

## En piste sur la voie verte

La voie verte qui longera l'avenue Maître Pierre, l'avenue du Golf puis traversera les barthes pour arriver au parc d'activités Pédebert et rejoindre les pistes cyclables de Seignosse et celles de Saubion avance à grands pas. Son tracé, étudié pour préserver au maximum les arbres situés le long de l'avenue du golf, n'aura nécessité l'abattement que de quelques spécimens isolés.

## Aire de dépôt nettoyage du littoral

Pour répondre à la demande des riverains, l'aire de dépôt nettoyage du littoral, située à proximité de la plage de la Gravière, a fait l'objet d'un aménagement favorisant l'intégration de cet espace dans le paysage. Ainsi, les nombreuses bennes sont désormais dissimulées derrière des lattes en bois incorporées aux clôtures et une quarantaine d'*eleagnus ebbingei* ont été plantés pour remplacer les végétaux volés.

# Ronde des sables : une 20e édition sur les chapeaux de roue

**La Ronde des sables met les gaz et devrait pour cette 20e édition tenir toutes ses promesses ! Avec un nouveau circuit et une nouvelle équipe... la course de motos cross et de quads ne relâche pas la cadence et s'impose comme une étape majeure du championnat de France. 30 000 spectateurs sont attendus les 18 et 19 janvier sur les plages d'Hossegor.**

Démarrage à grande vitesse donc pour ce millésime 2014 organisé par le Moto club des plages. Gilou Dassé passe le relais à une équipe d'anciens professionnels sous la houlette de Cédric Boizieau.
Créé en 1989, le club compte aujourd'hui 120 adhérents. C'est un vent nouveau qui souffle sur le Moto club des plages avec l'arrivée de jeunes déjà expérimentés. Tout est mis en œuvre pour organiser une édition-anniversaire digne des plus grands circuits. La Ronde des Sables se déroulera les 18 et 19 janvier prochain sur les plages d'Hossegor. La compétition réunit des pilotes du monde entier (plus de 600 inscrits en 2013) et attire 30 000 spectateurs chaque année. Elle se déroule sur un week end et propose 3h de parcours pour les quads le samedi et pour les motos cross le dimanche.

# Destruction du château d'eau

Après une minutieuse préparation, le château d'eau d'Hossegor a été démoli par l'agence Avenir Construction. Il aura fallu plusieurs semaines pour rayer définitivement du paysage ce mastodonte de 30 mètres de hauteur. L'opération rendue difficile par la proximité des habitations, nécessitait un savoir-faire et des outils très spécifiques. L'édifice a été littéralement « grignoté » par une pelle munie d'un grand bras portant un broyeur à béton. Cet engin peut monter jusqu'à 45 mètres de hauteur. Il existe seulement deux machines de ce type en France.
Le château d'eau construit dans les années trente en plein centre-ville a longtemps servi de réserve d'eau potable pour alimenter Hossegor. Ce dernier n'a plus aucune utilité depuis plusieurs années. Hors service et vétuste, le bâtiment devenait dangereux. Il était donc urgent de le faire disparaître.
Coût de la démolition : 50 000 €€ht

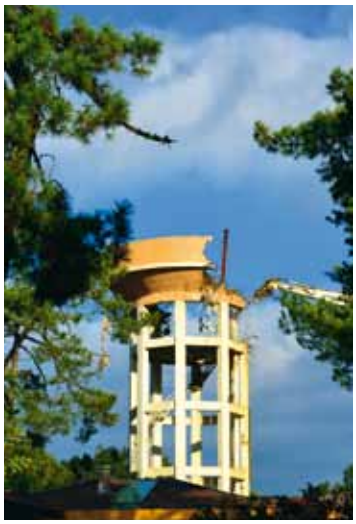

Avant

Après

# Médaille de la ville en 2D

A l'occasion des cent ans de l'Hossegorien André Aurin, le maire Xavier Soubestre a présenté la nouvelle médaille de la ville. Le blason de Soorts-Hossegor s'affiche toujours sur la pièce d'orfèvrerie modernisée et réalisée désormais en 2D.

## Cérémonie

La municipalité, les associations d'Anciens Combattants et les habitants de Soorts-Hossegor se sont retrouvés lundi 11 novembre pour la cérémonie commémorative de l'armistice.
Après une messe en l'église de Tosse à la mémoire des combattants décédés, la cérémonie du souvenir était organisée autour du Monument aux Morts en présence des enfants des écoles et de la population. Lecture des messages, dépôt de gerbe et La Marseillaise chantée par les enfants des écoles ont ponctué cette cérémonie de la mémoire, conclue par le pot de l'amitié offert par la municipalité à la salle du Trinquet de Soorts.

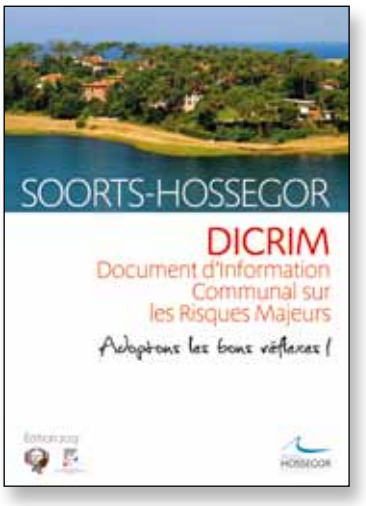


## Hossegor honore son doyen

Mardi 26 novembre, le maire Xavier Soubestre accompagné d'élus et de membres du CCAS se sont réunis au domicile d'André Aurin pour fêter ses 100 ans. Au côté de sa fille Monique et de l'un de ses trois fils, Jean-Pierre, André Aurin, né le 19 novembre 1913, a reçu, des mains du maire, la médaille de la ville de Soorts-Hossegor.
Officier de la Légion d'Honneur, médaille d'or de la Ville de Pau en reconnaissance de ses actions de résistance, André Aurin est aussi titulaire de la croix de guerre, de la médaille de la Résistance et bien d'autres encore. Ses décorations soulignent l'exceptionnelle carrière de ce militaire, résistant de la première heure.
Tout commence en 1930 avec la guerre du RIF au Maroc. Puis André Aurin est fait prisonnier dans les Ardennes pendant la Seconde Guerre mondiale. Après trois tentatives, il parvient à s'évader et crée à Pau en 1943 un réseau de résistance « la Compagnie Robespierre ». En 1949, il intègre pendant la guerre d'Indochine un régiment de marche puis le commandement des transmissions. Il y reste 27 mois. En 1956, il part en expédition à Chypre où les missions se succèdent… Il démissionne de l'armée en 1960 et entre à la Thomson CFS comme directeur pour l'Algérie. Ingénieur technico-commercial, il parcourt ensuite l'Afrique jusqu'en 1974, date à laquelle il prend sa retraite et s'installe définitivement à Hossegor.
La cité landaise est entrée dans sa vie en 1951. André et son épouse cherchent un lieu de villégiature, « une base de repli » pour venir passer les vacances avec leurs enfants. Le couple découvre Hossegor et y fait construire une villa pour eux et leurs quatre enfants, Monique, Guy, Jean-Pierre et Michel.
La famille suit André lors de ses nombreuses mutations et se retrouve chaque été à Hossegor.
À sa retraite, André Aurin s'intègre dans la vie associative d'Hossegor à travers le Rotary mais aussi les Anysetiers et bien sûr les anciens combattants. Fidèle en amitié, André est reconnu pour son dynamisme, sa volonté et son enthousiasme. Très actif, André est féru d'informatique et maîtrise les cordons de la bourse. « *À 97 ans, mon père montait toujours sur le toit et tondait lui-même son gazon !* » se souvient sa fille Monique. Aujourd'hui ce « bon vivant » amoureux de la vie mène une vie paisible auprès des siens et profite d'une retraite bien méritée.

## Réserve communale de sécurité civile

La Ville de Soorts-Hossegor s'est dotée d'une réserve communale de sécurité civile.
Composée de personnes volontaires et bénévoles, la réserve communale de sécurité civile aura pour vocation de renforcer ponctuellement les moyens municipaux mobilisés pour faire face aux accidents et catastrophes affectant le territoire.
L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est de soutenir l'action des secouristes et des pompiers, en les dégageant de certaines missions élémentaires pour mieux leur permettre de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.
Les missions susceptibles d'être confiées sont simples :
- surveillance des cours d'eau ou des digues,
- orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu,
- débroussaillement,
- déneigement,
- maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit,
- assistance aux formalités administratives des sinistrés,
- etc.

**Candidature**
Les demandes d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile doivent être adressées au maire. Les critères de sélection sont librement établis par la mairie.

# À Soorts-Hossegor, le Tap* est adopté

**À la veille de Noël, il est temps de faire un premier bilan de cette réforme des rythmes scolaires qui a suscité une belle polémique nationale. À notre échelle communale, que l'on soit en accord ou non avec cette dernière, il semblerait que la mise en place des activités périscolaires qui en découlent soit une réussite.**

En effet, les pourcentages d'inscription au TAP sont significatifs 100% pour l'école de Soorts et 90% pour l'école d'Hossegor. Il est certain que le travail des parents d'élèves est un facteur notoire à ce taux de présence élevé mais les retours positifs de ces derniers et l'engouement des enfants aux différentes activités démontrent bel et bien le bon déroulement de cette nouvelle organisation.

Le pari n'était pas gagné d'avance. Mais la commune avait mis comme point d'orgue une communication effective entre les différents protagonistes : directrice et directeur d'école, enseignants, délégués des parents d'élèves et APE, référents TAP, intervenants et partenaires. Une entente qui a demandé du temps, du travail et des concessions, mais le bilan intermédiaire est prometteur. Il est important de souligner l'implication de plusieurs associations locales qui interviennent bénévolement sur ces TAP : Hossegor Surf club et Sauvetage Côtier, le Club de Bridge et l'AS Tennis de table. La réforme prend forme, et un projet pédagogique commun se dessine progressivement avec comme socle commun : l'enfant. Un premier ajustement a d'ailleurs été effectué dès la rentrée de Toussaint suite aux bilans des différentes réunions, et d'autres seront certainement à venir au fur et à mesure des avancées et des souhaits des différents acteurs.

La marche est encore longue, mais l'important est d'avancer ensemble. Le projet éducatif territorial sera sujet à validation pour la nouvelle année et il servira de base de travail aux prochaines évolutions du nouveau rythme scolaire.

« *Les nouveaux rythmes scolaires appliqués depuis la rentrée scolaire et la mise en place des TAP sont à ce jour en fonctionnement normal et appréciés par les enseignements et les parents d'élèves. Les enfants interrogés paraissent satisfaits des activités périscolaires, tant sur la qualité, la diversité et l'accompagnement des intervenants.*

*Cette organisation est la conséquence du travail d'une équipe municipale qui depuis dix mois, et sous la conduite d'Emmanuelle Bescheron, construit cet énorme chantier. Il faut associer à ce travail, les enseignants, les parents d'élèves, Renée Soulier (Déléguée départementale de l'éducation nationale), MACS et les nombreux intervenants dont les associations locales. La municipalité a mis à disposition les moyens nécessaires, sur le plan matériel (locaux, jeux), humains (horaires des ATSEM, création d'un accueil périscolaire le mercredi après-midi) et financiers dont le coût sera communiqué prochainement.* » conclut Jean-Pierre Bénétrix, premier adjoint au maire

* Temps d'Activités Périscolaires

## APE « Récré Actions »

L'année scolaire est déjà bien engagée à Soorts et l'association des parents d'élèves « Récré Actions » a repris du service. Créée en 2008, l'association organise de nombreuses activités comme la vente mensuelle de crêpes à la sortie de l'école, les goûters de Noël et de Carnaval et la traditionnelle kermesse de juin qui clôture l'année scolaire autour des jeux et d'un repas convivial.
En septembre, les membres fondateurs de l'association ont été très heureux d'accueillir de nouveaux parents très motivés. Au cours de l'assemblée générale, le bureau a été entièrement renouvelé. La relève est assurée !
L'ensemble des bénéfices récoltés est reversé à l'école pour le financement de projets portés par les enseignants. L'année passée, tous les enfants de l'école maternelle et primaire ont suivi des cours de théâtre avec la compagnie des Chimères. Les parents ont pu applaudir leurs enfants sur la scène du Studio 40 au cours de différentes pièces de théâtre, autour du thème des traditions landaises.

## Les échos de la crèche

Le 19 décembre, pour finir l'année 2013 sous le signe de l'émerveillement, l'équipe de la crèche invite la compagnie Céto pour son spectacle de poupées de chiffon intitulé *Chutt*.
Ce spectacle évoque des souvenirs de vacances et d'enfance : « *Poupées de chiffon, Pol et Poline partent à la découverte de la grange pleine de mystère. Quelques mots… des rires, des silences, des petits riens, des coins et des recoins font de cette histoire… un agréable souvenir.* »

Ce spectacle intègre un guitariste, des poupées de chiffon autour du monde de la ferme et des animaux. Ce sujet en lien avec les thèmes abordés cette année, sera décliné suivant les saisons et autres événements.

## Qualité tourisme

Les 18 et 19 septembre, l'office de tourisme passait avec succès l'audit de renouvellement de la marque qualité tourisme obtenue en 2011. Pour obtenir la marque, les professionnels reconnus Qualité Tourisme s'engagent à respecter les engagements nationaux de qualité : accueil, services, professionnalisme et valorisation des ressources locales figurent parmi les valeurs essentielles de la marque.
Cette récompense est une reconnaissance du travail de l'office de tourisme, mais aussi des écoles de surf, elles aussi récemment marquées qualité tourisme : Surf Trip, Tao Magic Glisse, Natural Surf Lodge et Hossegor Surf Club.

## La grande parade

L'automne était le rendez-vous des belles cylindrées à Hossegor. Deux manifestations organisées par le club nickel-chromes et celui des Kiwanis ont marqué la fin de saison. Les manifestations ont vu défiler des véhicules venus de toute la France et ont rassemblé un public d'amateurs et de touristes particulièrement intéressés. Retour en images.

# Hossegor en fêtes !

**À l'occasion des fêtes de fin d'année, Hossegor peaufine son programme d'animations pour offrir aux enfants et aux familles, du rêve, de la bonne humeur et de la convivialité.**
**La municipalité, l'office de tourisme, l'association des commerçants Différence Hossegor et les commerçants du marché forain se sont associés pour souffler l'esprit de Noël sur la ville.**

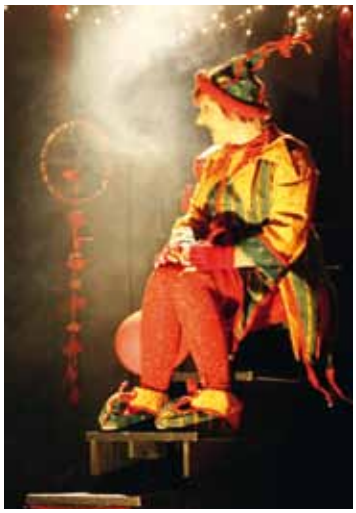

Suite au succès de la première édition, le marché de Noël est reconduit. Toujours à l'initiative de commerçants du marché forain, la deuxième édition ouvrira ses portes place des Halles du 21 au 29 décembre 2013.
Pendant huit jours, les familles pourront profiter des nombreuses idées cadeaux proposées sur les stands d'artisanat, de livres d'art, de bijoux, mais aussi de linge de table ou encore de produits du terroir, crêpes et gaufres. Le Père Noël est annoncé les après-midi avant Noël. En l'attendant, les ateliers maquillages, dessins, la pêche aux canards et la chorale permettront aux enfants de patienter tout en s'amusant.
C'est dans son féerique chalet, dressé place Pasteur par l'association des commerçants Différence Hossegor, que le Père Noël recevra les enfants pour qu'ils lui confient leurs secrets à l'oreille. L'association fait résonner la magie de Noël du 14 au 31 décembre à travers des promenades à poney au parc Rosny, la visite des « mascottes », peluches géantes drôles et facétieuses et la distribution de marrons chauds.
Enfin, une très belle histoire sera contée samedi 28 décembre à 16h par deux comédiennes de la troupe « Noël et compagnie » dans un décor de rêve au Studio 40 « *Mirko et Tououti, deux lutins facétieux rattachés au bureau de poste du Père Noël ont fort à faire… Mais les derniers préparatifs avant le grand soir ne les empêchent cependant pas de s'amuser…* » un spectacle gratuit pour familles et enfants proposé par l'office de tourisme.

Tout le programme des fêtes sur hossegor.fr et dans l'agenda page 31.

## Le marché de Noël des Magnolias : 4e édition

Samedi 14 décembre de 14h à 18h, se déroulera à l'EHPAD « Les Magnolias » de Soorts-Hossegor, la 4e édition du marché de Noël, organisé par l'association des résidents « Lou Sorelh ». Cette manifestation réunit des exposants d'Hossegor et de villes alentour.
Manifestation festive devenue incontournable pour les pensionnaires, celle-ci se déroule dans une ambiance familiale et chaleureuse. « *Tous les participants se mobilisent pour offrir un choix multiple de cadeaux (objet en tissus, déco-patch, chocolat, bijoux…) pour terminer vos achats de Noël.*»

# Hossegor surf club

Le Hossegor Surf club a connu une saison 2013 très rythmée... D'abord en s'adaptant à des conditions de mer difficiles en début d'année, puis à un océan anormalement plat au mois de juillet... Mais les surfeurs se sont rattrapés au mois d'août et à l'automne avec des vagues qui ont fait le ravissement des grands comme des plus jeunes. Le club a toutefois pu organiser, dans de bonnes conditions, la compétition des plus jeunes en juin sur la plage Sud et puis, lors des épisodes de tempêtes, leur faire vivre leurs premiers « surf trips » du côté d'Hendaye. Le club s'est aussi adapté aux besoins de ses licenciés et à l'afflux de jeunes en augmentant les groupes d'entraînements grâce à la mobilisation à temps plein de l'un de leurs salariés. La plupart de ceux-ci disposent à l'heure actuelle d'entraînements piscine pour les préparer aux conditions du surf hivernal ou pour les maintenir en bonne condition physique en vue de la reprise des cours à l'océan au printemps. Le club a été également très heureux de travailler main dans la main avec le Hossegor Sauvetage Côtier et espère accélérer le rapprochement cette saison qui coïncidera avec le 20e anniversaire des deux clubs ! Enfin, le club est heureux de constater l'engouement pour la thématique Océan dans les TAP et espère que cela donnera encore plus envie aux enfants des écoles de la commune d'intégrer la structure.

# Club des Loisirs

Le club a mis le cap cette fois sur les Alpes provençales. Départ pour la fameuse route Napoléon. Puis le club a découvert les gorges du Verdon par la route des crêtes avec arrêt à différents belvédères qui ont donné au groupe des points de vue surprenants sur les gorges. Halte à Moustiers-Sainte-Marie connue pour sa faïence. Le lendemain, départ pour la Haute-Provence, étonnante curiosité géologique. Après diverses visites, déjeuner dans un ancien relais de poste où tout le monde a pu apprécier la magnifique vue sur la vallée de la Durance et des Pénitents des Mées. Au retour, moment de détente à Sisteron, citée médiévale, dominée par sa citadelle. Le lendemain, lors d'une étape de montagne, les voyageurs ont franchi le col de Vars de 2902 m d'altitude. Découverte de Saint-Veran où l'on dit que « *les coqs picorent les étoiles* ». L'après-midi, visite du col de l'Izoard avec sa Casse Déserte et son paysage lunaire. Retour ensuite à Hossegor.

En septembre, le club a visité Brassempouy, site célèbre dans le monde entier grâce à la découverte en 1814 de la Dame à la Capuche. Une statuette en ivoire de mammouth, vieille de 25 000 ans. Suivi ensuite la visite du château de Gaujacq, chef d'œuvre du XVIIe siècle construit sur un site gallo-romain autour d'un jardin des délices.
Pour finir, en octobre, visite de l'écomusée de la pelote à Saint-Pée-sur-Nivelle suivi de la dégustation d'un repas gastronomique à l'auberge basque.
Voyages prévus en 2014 :
15 et 16 mai
voyage à Arcachon
Du 16 au 19 septembre
canal du Midi.
Du 3 au 15 novembre
voyage en Inde

Renseignements :
05 58 43 78 79

# Ananda

Le 6 octobre le Chœur Ananda a débuté sa nouvelle saison 2013-2014 par un concert majestueux à la cathédrale de Bayonne qui réunissait 200 choristes, avec au Grand Orgue, Marianne Thomas. Les 900 personnes présentes ont vivement manifesté leur enthousiasme !
Dès le lendemain, les 45 choristes se sont consacrés avec bonheur aux nouvelles œuvres qui seront au programme l'été prochain : *Vivaldi, le Magnificat, le Credo, le Beatus Vir* et *le Lauda Jerusalem,* et aussi des chœurs d'Opéras (de Wagner et de Borodine).
Noël se prépare déjà et le Chœur Ananda, sous la direction de Françoise Pauthe-Gimbert est heureux de proposer un concert à l'église d'Hossegor dimanche 22 décembre à 17h (entrée libre) avec la participation de la soprano Anne Mestelan Estève.
Au programme : un extrait de *l'Oratorio de Noël* de Bach, mais aussi des œuvres de Berchem, Bruckner, Caccini, Fauré, Mendelssohn et Vivaldi. Marianne Thomas accompagnera tout le concert et jouera aussi, en solo, une œuvre de Liszt : *Saint-François-de-Paul marchant sur les flots* !
Françoise Gimbert invite toute personne désireuse de chanter à la contacter. « *Il n'est jamais trop tard pour se décider et surtout, aucune connaissance préalable n'est exigée. Uniquement l'envie de chanter…* »

Renseignements :
05 58 43 14 56
www.choraleananda.com

Mozart connaît un engouement qui ne s'essouffle nullement. Ainsi le concert du 5 octobre a fait salle comble à Soustons. 500 mélomanes ont applaudi l'orchestre de Bayonne Côte Basque, qui a donné la réplique au talentueux pianiste, Olivier Chauzu, dans le *concerto pour piano n°24*. C'est aussi avec enthousiasme que ces nombreux amateurs de Mozart ont accueilli une version inspirée de la célèbre Symphonie Jupiter.
Puis ce fut le concert de la Toussaint, le 26 octobre, au Trinquet de Soorts, avec le Quatuor Arranoa, excellente formation de la région, complété ce soir-là par un piano, avec un programme, Schumann, Haydn et César Franck.
Le cycle 2013 se terminera, comme chaque année, par la brillante conférence musicale de notre spécialiste es-Opéras, Guy Monfort, sur le compositeur Donizetti, le 30 novembre.
Deux évènements vont ouvrir l'année 2014 : le 4 janvier, un concert spécial « Jazz Nouvel Orléans » avec un orchestre de sept musiciens, demeurés fidèles aux racines de cette musique de tradition. La salle du cinéma Le Rex va vibrer aux accents du blues et du stomp.
Et puis, le 25 janvier, une innovation : le grand pianiste et pédagogue, Philippe Cassard, que l'on entend tous les mercredis à 11h sur France Musique, viendra parler de Franz Schubert à 18h, avec de nombreux exemples musicaux au piano.
À 20h30, il donnera un récital de ce même compositeur, l'un de ses favoris.
Et quel programme de choix, avec une sélection de quatre célèbres impromptus !
La conférence, comme le récital, auront lieu dans la salle du Trinquet de Soorts.
L'année 2014 sera jalonnée par dix autres soirées musicales, toujours organisées par Mélomanes Côte Sud.
Si vous êtes amateurs de musique classique, ne les manquez pas !

Renseignements auprès de l'office du tourisme ou sur le site :
http://melomanescotesud.free.fr

## Chorale Cantegrit

Forte de sa quarantaine de choristes, la chorale Cantegrit a repris le rythme de ses répétitions hebdomadaires le mardi soir au sein de la salle Chabas de Capbreton à 20h.
Autour de son jeune chef, Damien Sorraing, une dynamique se développe : chaque choriste dépasse ses difficultés. « *La rigueur, bien réelle en musique, conduit toujours, en effet, au résultat attendu.* »
Un nouveau répertoire se met en place, unanimement apprécié. Et la satisfaction n'est pas des moindres lorsque l'*Ave Maria* de Caccini à sept voix prend forme tandis que *La Pince à Linge*, sur une musique de Beethoven et construite sur des paroles de Pierre Dac raconte en chanson, la vie de Jérémy Victor Opdebec, le prétendu inventeur de la pince à linge ! Nouvelles couleurs, nouveaux projets aussi : animations pour la fête de Saint Nicolas à Capbreton, rencontres de chorales à Parentis en février, puis à Capbreton au printemps rien de tel pour aider à avancer et à relever des défis soutenus par le président Jean-Jacques Anglade.

Inscriptions :
chorale.cantegrit.sud.landes@gmail.com
Tél. : 06 31 74 90 97

## Ateliers d'Armando

L'assemblée générale des Ateliers d'Armando s'est tenue le 8 novembre dernier au Studio 40 et a procédé à l'élection de son nouveau bureau.
Il est rappelé que tout au long de l'année scolaire, les cours de théâtre sont dispensés à 55 participants dans différents ateliers : 1 atelier enfants, 2 ateliers adolescents, 1 atelier adultes et 1 atelier état du clown avec pour objectifs de développer la confiance en soi, la créativité et découvrir son imaginaire. Des spectacles sont organisés à la fin de la session.
Les enfants dédient un mercredi après-midi à l'EPHAD « Les Magnolias » à Soorts et leur présence est très appréciée par les résidents.

## Hossegor Sauvetage Côtier

En 1994, l'association Hossegor Sauvetage Côtier voyait le jour sous l'impulsion de Jean-Pierre Arbouet, plus communément appelé Popeye. Cette année sera aussi l'avènement de ce sport en France. Vingt ans plus tard, les couleurs sang et or sont toujours représentées. Popeye fait toujours partie du paysage, mais l'évolution de ce sport est flagrante : plus de 350 licenciés en 2013 et un développement constant au fil des ans. Sacré champion de France en 2012, le club reste novateur dans plusieurs domaines et notamment dans son école de sauvetage.
2014 sera aussi l'année du changement. Après quatre années à la présidence du club, Bernard Dehez rend son tablier non sans nostalgie après un mandat qui marque certainement les moments les plus glorieux de l'association. Il passe le relais à Damien Mazoyer qui saura impulser du renouveau pour cette année si spéciale, à commencer par un logo modernisé et un rapprochement avec le surf club d'Hossegor démontrant un vent de jeunesse au sein de la nouvelle équipe dirigeante.
2014 marquera également le retour des championnats de France de sauvetage côtier sur nos plages. Du 4 au 6 juillet prochains, plus de 300 sauveteurs seront présents pour disputer le 20e championnat de France, un rendez-vous très important à la veille des championnats du monde organisés pour la première fois dans l'hexagone. Autre évènement majeur, la naissance des championnats de France UNSS (Union Nationale des Sports Scolaires) les 26 et 27 mai également à Hossegor.
Nul doute que 2014 sera une année exceptionnelle pour le surf lifesaving, l'équipe d'Hossegor Sauvetage Côtier en est bien consciente et compte bien prendre le train en marche pour ne rien rater du spectacle.

## Tennis club

2013 a révélé Loudmilla Ben Cheikh qui est devenue la meilleure joueuse française de sa catégorie : classée 2/6 à 12 ans, elle s'envole finir l'année en Angleterre et aux USA.
L'école de tennis se porte bien grâce au travail mené par François Boniface et à son équipe d'éducateurs, Cathy, Céline, Alain, Maurice et Michel : un effectif stable (une centaine d'enfants), 10 équipes jeunes engagées en compétition, détection par la ligue de deux jeunes du groupe Espoir : Léon Morgan et Maximilien Benoit.
Le comité directeur, son nouveau président, Érick Sakiroff continuent à œuvrer en respectant les deux principes forts de l'esprit associatif : collégialité et convivialité.
Des idées et des projets : une sortie ski ouverte à tous pour février 2014…

# 16e salon : en attendant le programme

**Le prochain salon du livre d'Hossegor aura lieu les 4, 5 et 6 juillet 2014. Historiens, romanciers, biographes, essayistes... ils sont chaque année une centaine d'auteurs à répondre à l'invitation d'Hossegor pour venir rencontrer leur public.**

Une visite du salon du livre d'Hossegor est toujours la promesse de belles rencontres et d'étonnantes découvertes.
L'édition régionale y est représentée à travers une vingtaine d'éditeurs. Un vaste espace consacré aux libraires réunit toutes les nouveautés littéraires et présente plus particulièrement les derniers ouvrages parus sur le thème de l'histoire et de la biographie. Un cycle d'une dizaine de conférences permet de mettre en valeur toute la richesse de cette thématique «la biographie» qui s'appuie sur un authentique travail de recherche toujours en lien avec la littérature. Enfin, les échanges se poursuivent au stand dédicaces où les auteurs retrouvent leurs lecteurs en toute simplicité.
Ce sont ces liens professionnels et d'amitiés tissés entre les auteurs, les éditeurs, les lecteurs et le salon du livre d'Hossegor qui ont fait la réussite de ce rendez-vous des amoureux des lettres.
Avec l'aide de ses partenaires, le comité d'organisation du salon prépare la prochaine édition qui s'inscrira naturellement dans cette continuité.

## La rentrée du jury

Le jury de la biographie a quant à lui d'ores et déjà repris ses lectures depuis septembre. Présélectionnée par la présidente du jury, Françoise Aumasson, une dizaine d'ouvrages circule déjà de main en main parmi douze lecteurs passionnés - Mimi Baché, Noëlle Bibé, Claude Caudron, Caroline Chauvin, Bruno Duclau d'Aubigné, Yves Genaux, Monique Jazy, André Loustalet, Dany Pouchucq, Marie-Claude Soubestre et Martine Verlhac. D'autres titres viendront compléter la sélection.
Le jury se réunit tous les mois et devra au final faire un choix parmi une vingtaine d'ouvrages pour récompenser la meilleure biographie de l'année.
Le Prix de la Biographie 2014 de la ville d'Hossegor sera décerné samedi 5 juillet 2014 en présence du lauréat.

## Lancement du concours de nouvelles

Le salon du livre réédite son concours de nouvelles. Auteurs confirmés ou écrivains en herbe à vos claviers ! Le concours est ouvert à tous. À condition simplement de ne pas être lauréat de l'édition précédente. Le jury vous propose d'écrire cette année sur le thème « Il suffit de passer le pont… » Les textes sont anonymes et remis à un jury de sept membres sous la présidence de Cathy Montaut – Jeanine Mandart, Nicole Bonnin, Philippe Dalmas, Martine Dutheil, Céline Mandart et Maïté Arquié.
Le nouveau règlement est disponible à l'accueil de la mairie, sur le site www.hossegor.fr rubrique salon du livre 2014 ou par mail sur simple demande à salondulivre@hossegor.fr.
Chaque nouvelle doit être originale (non publiée antérieurement) et contenir au minimum 7000 signes et au maximum 27 000 signes. Les participants ne seront pas autorisés à soumettre plus d'un texte à la fois.

Les nouvelles doivent être envoyées à la mairie d'Hossegor - 18, avenue de Paris - 40150 Hossegor avant le mardi 15 avril 2014 à 17 heures.
Ce prix vise à encourager une tradition littéraire et faire émerger des plumes.

Pour plus d'informations, salondulivre@hossegor.fr

# Mise en lumière...

**Bernadette Goerger était l'invitée de l'exposition d'automne organisée par la Ville au Sporting-Casino. 70 visiteurs par jour ont découvert ses huiles dont certaines créées spécialement pour l'événement. Une belle rencontre pour le public qui a plébiscité cette artiste talentueuse et passionnée d'Hossegor.**

C'est une belle surprise qu'a réservée l'exposition d'automne aux visiteurs. Bernadette Goerger, peintre arcachonnaise est venue présenter sa vision d'Hossegor dans les salons du Sporting-Casino.
À travers ses déclinaisons de lumière naturelle, ses vibrations de couleurs intenses ou diluées, Bernadette Goerger explore les thèmes des ports, paysages marins et ambiances océanes. L'artiste crée ainsi des univers habités et s'applique à « *donner*, comme elle aime le dire, *une autre existence aux choses* ». Son travail sur la matière la pousse toujours plus loin dans sa recherche picturale. Dans sa quête artistique, l'artiste fait souvent escale à Hossegor. Elle vient y puiser l'inspiration dans ses lumières, ses paysages dunaires ou les variations infinies des coques de bateaux sur la surface de l'eau.
Matières, couleurs, transparences et lumières… tout, en soit, est là pour provoquer l'émotion et créer des sentiments palpables.

Les visiteurs l'ont bien saisi. L'artiste, présente durant toute l'exposition, a fédéré un public nombreux. Plus de 1270 personnes sont venues à sa rencontre. Des Aquitains pour la plupart. Bernadette Goerger a su réserver également un accueil privilégié aux élèves des écoles de Soorts et d'Hossegor pour leur plus grand plaisir.

## Prochaine expo de printemps

Les artistes Leslie Varela et Martine Pinsolle installeront leurs œuvres du 12 au 27 avril 2014 pour l'exposition de Pâques au Sporting-Casino.

*Le Casino revisité*, 3 x 2 m, acrylique sur toile, 2013

# Deux photos de Roger Henrard

Roger Henrard est un grand photographe peu connu qui a été en France le pionnier de la photographie aérienne. Né à Paris en 1900 et mort à Croissy-sur-Seine en 1975, il a entre autres laissé une très importante collection de vues de la capitale qui sont aujourd'hui exposées au musée Carnavalet. Il a eu en 1953, on ne sait à la demande de qui, l'occasion de survoler la région et de prendre plusieurs clichés d'Hossegor. Après sa disparition, sa veuve les a remis à Photosegor. Deux d'entre eux sont particulièrement intéressants et propres à intriguer les lecteurs du magazine. On doit à l'obligeance de Claude Dutheil de pouvoir les présenter ici. À la date où on les a pris, la guerre et l'Occupation s'éloignent et la commune connaît une nouvelle phase de développement. L'église de la Trinité est en construction et sur le front de mer, la digue et l'esplanade montrent les stigmates des terribles tempêtes qui ont balayé la côte.

L'église, comme on le sait, a été construite par tranche à partir de 1950 au fur et à mesure que l'abbé Joseph Courau réussissait à réunir les fonds nécessaires au paiement des travaux. La photo illustre parfaitement cette démarche. La dernière travée est posée et on a commencé à monter le mur de la façade et celui du clocher. Il faudra encore deux ans pour achever le bâtiment ou au minimum pour le fermer, ce qui laisse à penser que la photo a été prise en 1953. Devant l'église, une petite parcelle boisée subsiste, d'une largeur de 12 à 15 mètres et d'une surface de 702 m$^2$, qui interdit d'y accéder directement par les allées Pasteur. Elle appartient à un privé qui se refuse de la vendre. Il faudra aux fidèles pendant quelques années sortir par une porte provisoirement ouverte dans son mur gauche dont, l'église achevée, on meublera l'espace en y encastrant un confessionnal. Alfred Eluère bataillera pendant plusieurs années et devra recourir à une

Construction de l'église

expropriation pour acquérir cette parcelle et permettre, à la fin de 1961, onze ans après, le début des travaux, au parvis d'arriver jusqu'aux allées.

Vers le fond du bâtiment et à sa droite, on observe une petite maison. Elle relevait à l'origine de la propriété que Paul Margueritte avait acquise avec Clair-Bois, et où il logeait ses filles, Eve et Lucie, quand elles venaient le voir. On l'avait primitivement baptisée Les Lierres. Elle est vraisemblablement sur la photo dans son état originel. On l'agrandira et l'aménagera pour en faire le presbytère qu'elle est devenue aujourd'hui. Le toit, d'un niveau inférieur qui, à droite et à l'arrière de l'église, arrive presque jusqu'à la maison est celui de la sacristie. Il eût fallu que la photo soit prise de l'arrière pour qu'on découvre la chapelle sur laquelle Bernard Durand a dû mordre pour réussir à insérer l'église dans le terrain qui lui était imparti.

À l'angle des allées et de l'avenue Rosny, la villa en construction est celle de Lucien Baroux qui en a occupé deux autres avant de se décider à faire construire la sienne. Il a eu ses heures de gloire comme comédien dans les années qui ont suivi la guerre. Bon acteur de théâtre et de cinéma, il a joué dans plus de quatre-vingt films et laissé le souvenir d'un personnage bon enfant et jovial. Il a fait dans la commune en 1953 un mandat de conseiller municipal, y a pris sa retraite et y est mort en 1968. Transformée, la villa est devenue aujourd'hui une suite de magasins.

L'avenue Lahary, sur la gauche de la photo, conduit comme on le sait vers le pont. Elle n'est encore à cette date que très modestement bordée avec seulement, à son approche, deux villas, la librairie de David Chabas et plus loin encore, « Rose des Sables » où les Allemands ont installé la kommandatur pendant l'Occupation. Enfin, en bordure du canal, on devine entre les pins la villa Yadja construite pour Caroline de Broutelles et que François Saint-Jean et sa femme habitent et, sur la droite, l'immeuble imposant de « la Pergola », alors hôtel de la SHBMH (Société des Hôtels et Bains de Mer d'Hossegor).

La photo du front de mer est tout aussi intéressante. On n'y a pas encore implanté les grands immeubles qu'on y trouve aujourd'hui et elle donne un clair aperçu de ce qu'était, peu après sa construction, l'ensemble qu'on appelle le redent de la place des Landais conçu par Louis Gomez. Elle en souligne la remarquable unité architecturale rendue sensible par l'uniformité de la hauteur des immeubles et l'identité des ouvertures en arc de cercle qui éclairent pratiquement sur toute leur longueur les rez-de-chaussée. Leur heureuse continuité est malheureusement aujourd'hui masquée sur l'avenue qui descend vers la mer par l'avancée des bars et des restaurants qui ont annexé l'espace des galeries ménagées sous les arcades. À l'inverse, l'architecte a veillé à varier les façades des villas qui s'y succèdent en bande pour éviter toute impression de monotonie.

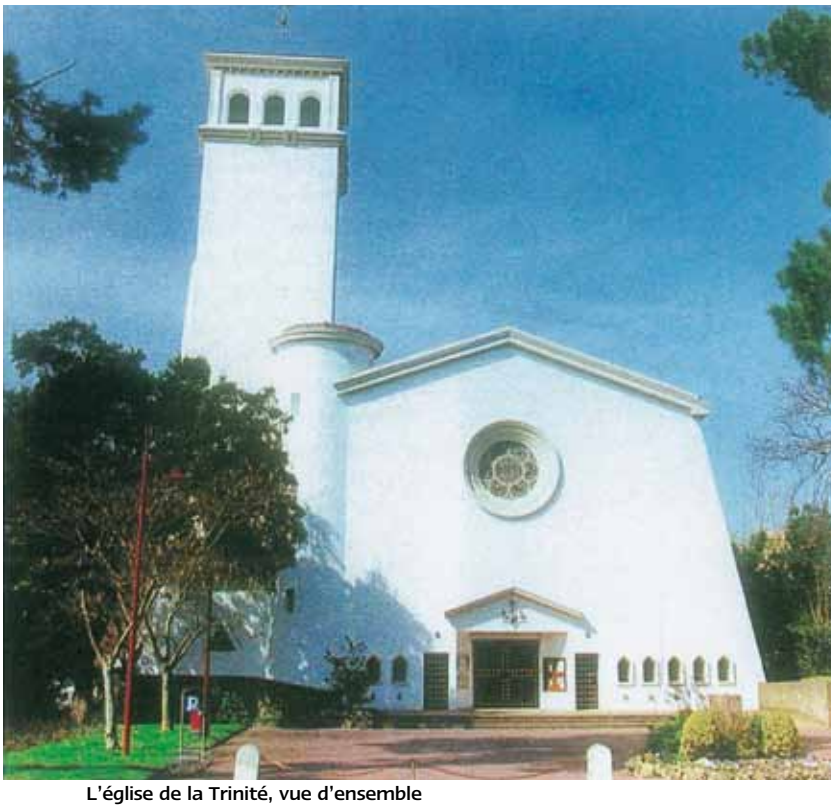

**L'église de la Trinité, vue d'ensemble**

**Photo du front de mer**

Après les tempêtes des hivers 1951 et 1952, on a reconstruit en urgence la partie centrale de la digue un peu en retrait de la digue originelle en rognant sur la largeur de la magnifique esplanade des années trente. On n'a plus d'argent pour en poursuivre la réfection de bout en bout. Alfred Eluère préfère réaliser en priorité les épis recommandés par Georges Calès, l'ingénieur des Ponts et Chaussées pour prévenir d'autres tempêtes éventuelles - l'expérience l'a rendu prudent - et engager la reconstitution de la dune très sévèrement érodée et qui, elle, n'est pas protégée. Il considère cette première remise en état du front de mer suffisante pour ne pas décourager les estivants et amoindrir la fréquentation de la plage et de la station. Comme on peut en juger, les travaux à faire sont considérables, les sommes à mobiliser importantes et la situation compliquée. Ils concernent un domaine privé, devenu d'usage public, construit et payé par la SHBMH sur la vente des immeubles. On n'a plus cette ressource pour en financer les réparations et les propriétaires ne veulent pas, ou que très modestement, participer à leur financement. Alfred Eluère y engagera la commune, subordonnant son intervention à la cession de la propriété des ouvrages réparés, c'est-à-dire en l'occurrence, celle de la digue et de l'esplanade. On empruntera pour payer des travaux nécessaires ; il faudra 6 à 7 ans pour les reconstruire l'une et l'autre sur toute leur longueur.

À l'arrière-plan, longeant l'ensemble du nord au sud, le boulevard de la Dune est encore dans son état premier. On y reconnaît, en bordure, presque au centre de la photo, la chapelle Notre-Dame des Dunes dont l'aspect n'a pas changé et on notera, à l'extrême sud du redent, le mur aveugle de l'Hôtel des Dunes comme si l'on avait prévu d'y accoter une nouvelle construction. Enfin, impossible de ne pas remarquer la densité du manteau forestier qui, dès qu'on s'éloigne du front de mer, couvre encore le quartier.

C'est le grand intérêt de ces photos que de nous montrer un passé récent. Hossegor a bâti son succès sur cette forêt originelle qui s'étendait en 1900 sur toute la commune et que la ville est venue habiter. Si elle ne pouvait pas le faire sans l'éclaircir un peu, restons attentif à en préserver l'essentiel et à garder tous les arbres et arbustes qui en font encore aujourd'hui le charme et l'originalité.

Gérard MAIGNAN

## Cultes

**Horaires habituels des messes :**
- le samedi à 18h à Soorts,
- le dimanche à 11h à Hossegor

**Horaires des messes de Noël :**
- mardi 24 décembre à 19h à Hossegor : messe de la Nuit de Noël
- mercredi 25 décembre à 9h30 à Soorts et à 11h à Hossegor : messe du Jour de Noël

**Presbytère :**
114 allée de la Chapelle
Tél : 05 58 43 51 88
09 60 47 30 11

## Carnet

**septembre | octobre | novembre 2013**

### Naissances
10 septembre » Xan ROUSSET de la VEGA
16 octobre » Loucas GODEFROY DE OLIVEIRA
1er novembre » Tom QUATACKER
1er novembre » Kassia SOUARD
20 novembre » Bianca CAULE MAZEJKO
22 novembre » Arsène ESCANDE

### Mariages
14 septembre » Pierre LAPLANE et Corinne SOTUM
14 septembre » Thomas CHOLOU
et Anna de GOUYON MATIGNON de PONTOURAUDE
14 septembre » Etienne LIMÉRAT et Barbara CHRISTIN
20 septembre » Jonathan TIBERGHIEN
et Aurélie GUICHENDUCQ
27 septembre » Mathieu BAROCHE-MOREL et Caroline REMOLEUR
5 octobre » Adrien DE MEYER et Alexandra de PARSEVA

### Décès
9 septembre » Marie-Thérèse CAMGRAND-DESSUS Vve BERNARD, 91 ans
9 septembre » Jean METTELIN, 93 ans
15 septembre » Marie-Thérèse DARRIDOLE Vve GALDOS, 84 ans
16 septembre » Eros CAMILLUCCI, 93 ans
17 septembre » Arnaud de GOROSTARZU, 83 ans
23 septembre » Jean LAFFÉRRÈRE, 78 ans
24 septembre » Françoise BONTÉ Vve DISSEZ, 97 ans
1er octobre » Joséphine PHAM NGOC THANH Vve PANERAI, 86 ans
1er octobre » Marie PELAYO Vve MANTECON, 85 ans
3 octobre » Jeanine PARIS ép. CALBRIX, 85 ans
5 octobre » Michel LESGOURGUES, 71 ans
6 octobre » Jean PELLETIER, 76 ans
8 octobre » Jean DUFAU, 86 ans
9 octobre » Georges TOUZAA, 86 ans
9 octobre » Anna LE PAPE Vve LARNAUDIE, 84 ans
9 octobre » Simonne DABER Vve JASSERON, 97 ans
12 octobre » Fernande MERLE Vve MONTORIO, 87 ans
14 octobre » Jeanne TREUSSIER Vve PENHOAT, 92 ans
22 octobre » Pierre LALAGÜE, 56 ans
1er novembre » Daniel DION, 72 ans
8 novembre » Nicole TANIS ép. MULLER, 76 ans
8 novembre » Jean RUVAL, 62 ans
14 novembre » Roger MOUGICA, 89 ans
26 novembre » Mireille LAHAYE ép. ALÉONARD, 70 ans

# Agenda

## Contacts utiles

**Mairie** - Tél. : 05 58 41 79 10
**Office de Tourisme**
Tél. : 05 58 41 79 00
tourisme@hossegor.fr
**Samu :** 15 ou 112
**Pompiers :** 18
(route d'Angresse à Capbreton)
**Police Secours :** 17
**Centre Anti-Poisons (Bordeaux)** 05 56 96 40 80
**Police municipale**
Tél. : 05 58 41 99 10
police-municipale@hossegor.fr
**Gendarmerie**
Tél. : 05 58 49 87 10
**Numéro national d'urgence**
pour les enfants disparus :
116 000
**Adavem - Aide aux victimes :**
Permanence en mairie
le 2e mardi du mois, de 10h30 à 12h30 - Sur RV par téléphone 05 58 74 71 88
**CPAM**
Permanence en mairie le jeudi de 13h30 à 16h
**Assistante sociale**
Sur RV par téléphone
au 05 58 72 28 11 de 9h à 10h
**Déchetterie**
1468 route de Seignosse
Horaires d'octobre à mars
- du lundi au samedi 8h à 12h et 13h15 à 18h
- dimanche et jours fériés (sauf 25/12 et 01/01) :
13h15 à 18h
**SITCOM**
Tél. : 05 58 72 03 94
www.sitcom40.fr
**Résidence Les Magnolias**
Tél : 05 58 47 64 64
**Maison de la petite enfance La Forêt**
05 58 41 62 24
**Horaires du bureau de Poste de Soorts**
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30.
Le samedi matin de 10h à 12h.

Plus d'informations : office de tourisme www.hossegor.fr

### JANVIER

◆ **01/01 Bain du jour de l'An**, Hossegor sauvetage côtier, plage Centrale
◆ **04/01 Concert Jazz New Orléans,** New Parade Jazz Band, cinéma Le Rex, 18h
◆ **06/01 Tournoi des rois**, club de bridge d'Hossegor, salle des Halles, 15h
◆ **18/01 et 19/01 Ronde des sables,** Moto club des plages, plages de Soorts-Hossegor
◆ **18/01 et 19/01 Salon de la voyance,** Sporting-Casino
◆ **23/01 Repas des aînés,** Sporting-Casino, 12h30
◆ **25/01 Conférence musicale animée par Philippe Cassard,** association Mélomanes Côte sud, salle polyvalente du Trinquet, 18h

### FÉVRIER

◆ **08/02 Concert commenté par la pianiste Julie Alcaraz,** association Mélomanes Côte sud, salle polyvalente du Trinquet, 18h

### MARS

◆ **15/03 Tournoi des mimosas,** école de rugby, stade municipal d'Hossegor, de 9h à 17h
◆ **29/03 Conférence musicale animée par Françoise Elhuyard,** association Mélomanes Côte sud, salle polyvalente du Trinquet, 18h

### AVRIL

◆ **12/04 au 27/04 exposition du Printemps,** Leslie Varella et Martine Pinsolle, Sporting-Casino

# Hossegor

Du 14 au 31 décembre

# en fêtes !

❄ Les 14, 15 et 18 après-midi / les 21, 22, 23 et 24 toute la journée

## Le Père Noël et son chalet

Place Pasteur

❄ Les 15 et 21 de 15h à 18h30 / les 22, 23, et 24 toute la journée

## Promenades à Poneys

Parc Rosny

❄ Du 21 au 24 et du 26 au 29 de 10h à 19h

## Marché de Noël

Maquillage, pêche aux canards, déguisements, peinture sur galets, chorale d'enfants

Halles

❄ Les 22, 23, 24, 30 et 31 après-midi

## Les Marrons chauds OFFERTS

Centre ville

❄ Le 28 à 16h

## « Noël et compagnie »

**Spectacle pour enfants**

Studio 40

SOORTS HOSSEGOR

DIFFERENCE HOSSEGOR Association des commerçants

les commerçants du Marché

TOURISME HOSSEGOR